

du service civil. Au Parlement de les étudier et de les faire disparaître, si possible. Je le répète, je persiste absolument dans mon opposition à tout ce qui peut faire présager un retour au système du favoritisme dans l'administration des affaires de ce pays. Posons les conditions de l'entrée des fonctionnaires dans le service civil. Si la commission du service civil ne fonctionne pas comme elle le devrait, si elle n'est pas efficace—je ne fais ici aucune allusion malveillante à la commission actuelle—remplaçons-la par une commission qui le sera; mais n'allons pas conclure de la défectuosité de l'administration à la fausseté du principe. Voilà le point sur lequel je voulais insister.

L'hon. M. BUREAU: Les commissaires actuels sont nommés à vie.

L'hon. M. CRERAR: Dans tous les cas, c'est le Parlement qui est l'autorité suprême à cet égard. Je ferai maintenant allusion à une couple d'observations que l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a présentées. A mon sens, un des défauts du service, c'est qu'il est encombré d'employés. Je crois qu'on peut dire cela non seulement du service intérieur, mais aussi du service extérieur relativement à plus d'un cas. Voilà qui est inévitable quand le service se recrute par la voie du favoritisme, comme il s'est en grande partie recruté dans le passé. En effet, on trouvait souvent de l'emploi à des aspirants, sans égard à la question de savoir s'ils étaient ou n'étaient pas nécessaires au service.

M. MARTELL: Mon honorable ami n'admettrait-il pas aussi que cet encombrement du service est dû à l'imperfection de son organisation, qui fait qu'un employé ne participera pas au travail d'un autre, comme il y serait tenu dans un établissement ordinaire de commerce?

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député a probablement raison. Pour moi, l'augmentation constante des frais de gestion donne à penser que le système est défectueux à certains égards. Mon honorable ami de Winnipeg-Centre a dit qu'il y avait nombre d'employés dont les appointements étaient insuffisants. Cela se peut. Il a aussi trouvé à redire à la différence qui existe entre les appointements d'un chiffre inférieur et les appointements d'un chiffre supérieur. Je ne pense pas que sa critique à ce sujet soit bien fondée.

On s'est parfois opposé en cette Chambre à ce que les fonctionnaires de l'Etat

fussent généreusement rétribués. Prenons comme exemple le département que dirige mon honorable ami le ministre des Finances (M. Fielding); c'est probablement le plus important service administratif qu'il y ait en ce pays, ayant à s'occuper chaque année du recouvrement de centaines de millions de dollars. Peut-on dire qu'il ne serait pas avantageux pour le ministre de retenir, au prix de \$12,000, de \$15,000 ou de \$18,000 par année, les services d'un ou deux hommes assez entendus aux affaires pour organiser cette gigantesque machine à percevoir les impôts dans tout le Dominion et pour la faire fonctionner plus efficacement et plus économiquement qu'aujourd'hui? Je suis d'avis que les fonctionnaires de haut rang qui ont de grandes responsabilités sont plutôt insuffisamment rémunérés, et je crois qu'à la longue il y aurait profit pour le trésor si nous nous procurions des organisateurs habiles et entendus aux affaires pour remplir ces fonctions d'une manière effective.

Monsieur le président, j'ai eu quelque expérience des affaires administratives—une expérience assez considérable, bien que sur une petite échelle—et je me suis invariablement aperçu qu'en choisissant un homme parce qu'il me coûtait peu cher et en lui confiant un emploi important, il arrivait toujours que j'y perdais beaucoup en fin de compte. L'expérience m'a appris qu'on ne peut obtenir les employés les plus utiles qu'en payant les appointements qu'il faut pour se procurer un homme doué des aptitudes nécessaires pour remplir l'emploi. La même remarque s'applique à l'administration publique. Il n'est pas toujours possible de mettre celle-ci sur le même pied que l'administration d'une entreprise privée parce que les deux sont, de leur nature, essentiellement différentes; néanmoins, on peut, dans une très grande mesure, réussir à placer les deux sur le même pied et en obtenir les mêmes résultats.

Selon moi, toute la députation désire que l'administration des services intérieurs à Ottawa, aussi bien que les services extérieurs couvrant un plus vaste champ, soient placés sur un pied de parfaite efficacité et qu'on diminue autant qu'il est compatible avec l'efficacité nécessaire ce qu'il faut dépenser pour faire fonctionner les rouages administratifs. Cela est indispensable si nous considérons le lourd fardeau d'impôts que le public supporte aujourd'hui. Chaque millier ou million de dollars que nous pouvons défalquer des dépenses d'administration est autant d'é-